

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****60 - OISE****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2023-03

Nombre de conseillers	
en exercice	11
présents	9
votants	9
absents	2
exclus	0

De la commune de PARNES

Séance du **lundi 3 avril 2023** à **20:30****Date de convocation :**
24 mars 2023**Date d'affichage :**
24 mars 2023

Objet
Approbation de la fongibilité des crédits

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LAROCHE Pascal

Etaient présents :

Messieurs Pascal LAROCHE, Patrice BOISSEL, Franck FERET, Michel ARDANA, Landry LEPAGE, Frédéric RICHEVAUX, Patrice MALLEMONT, Bruno VUILLERMOZ et Madame Catherine CROSNIER

Etaient absents :

Messieurs Stéphane BOURI, Jean-Luc DUMONTIER

Secrétaire de séance :

M. Frédéric RICHEVAUX

Vu la délibération n° D2022-26 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.
Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

-Fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles

-Investissement : 7,5 % des dépenses réelles

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de BEAUVAIS le

7 avril 2023

Fait le, 7 avril 2023

Le Maire

